

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU GARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, ET LE TRENTE MARS À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents :

M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Alexandre SENERS  
M. Brice VOULAND à M. Christophe CURIE

Absents :

Mme Gaëlle GUILLERMIN

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, M. Jean-Luc FORTIN a été désigné secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

DATE DE LA CONVOCATION
24/03/2023

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR
24/03/2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2023-019 : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS – SIVU DES PISTES DFCI DU MASSIF DU GARDON

**N° 2023-019 : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS – SIVU DES PISTES DFCI DU MASSIF DU GARDON**

**Le conseil municipal**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7 ;

**VU** l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Défense des Forêts Contre les Incendies ;

**VU** l'article L 5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires ;

**VU** la délibération n°2022-065 portant adhésion au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Défense des Forêts contre les incendies du Massif du Gardon

**Considérant** qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

**Scrutin**

Nombre de bulletins : 18 ; bulletins blancs : 0 ; nombre de suffrages exprimés : 18

**DESIGNE :**

**Les délégués titulaires sont :**

Monsieur Jean-Luc FORTIN ;  
Madame Alexandra MORAND ;

**Les délégués suppléants sont :**

Monsieur Stephan LAUTIER ;  
Monsieur Jacques VIGNAL ;

**Et transmet** cette délibération au président du SIVU des pistes DFCI du Massif du Gardon

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Fabrice FOURNIER

